

- Corminboeuf, G. (2007): «Coordination, subordination, corrélation ou énonciation autonome? Une analyse syntaxique des constructions du type *Que je bouge (et) il me ramènera vite à l'ordre*», *Tranel*, 47, 177-194.
- (2009a): *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- (2009b): «Diptyques introduits par des énonciations nominales», in I. Behr & F. Lefevre (éds), *Les énoncés averbaux autonomes entre grammaire et discours*, Paris: Ophrys.
- Culicover, W. (1972): «OM-sentences», *Foundations of Language*, 8, 199-236.
- Culicover, W. & Jackendoff, R. (1997): «Semantic Subordination despite Syntactic Coordination», *Linguistic Inquiry*, 28/2, 195-217.
- Deulofeu, H.-J. (1999): *Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain (le cas des énoncés introduits par le morphème que)*. Thèse d'Etat. Université de Paris III.
- Groupe de Fribourg, (à paraître): *Grammaire de la Période*.
- Kleiber, G. & Berthonneau, A.-M. (2002): «L'imparfait contrefactuel: d'une explication à l'autre», in J. Anis (éd.), *Le signe et la lettre: en hommage à Michel Arrivé*. Paris: L'Harmattan, 321-336.
- Lefevre, F. (1999): «Les "marqueurs de prédication" dans la phrase averbale en français», *Verbum*, XXI/4, 429-438.
- Martin, R. (1983): *Pour une logique du sens*. Paris: PUF.

Note sur les structures paratactiques bipartites avec un impératif suivi d'une assertion¹

Corinne ROSSARI
Université de Fribourg

1. Introduction

Les constructions paratactiques bipartites comprenant un impératif – précédé ou non de la conjonction *et* – suivi d'une assertion ont souvent été associées à une relation d'implication, pouvant prendre la forme d'une conditionnelle.

- (1) Ecris-moi et je t'envoie le programme.
Si tu m'écris, alors je t'envoie le programme.

Dans la littérature, la discussion porte sur la façon dont la notion de condition ou d'hypothèse intervient dans la structure, le statut de l'impératif et la valeur illocutoire de l'ensemble de la structure. En effet, dans ces constructions, l'impératif peut paraître dénué de sa force illocutoire, à savoir être utilisé afin que le destinataire n'agisse pas dans le sens de ce qui est intimé par le verbe.

- (2) Avance et je te casse la figure.

Dans ce type de configuration, les auteurs se demandent s'il s'agit d'un impératif authentique pourvu d'une force illocutoire de demande de faire dit également «vrai impératif» ou d'un impératif sans force illocutoire, dit également «pseudo-impératif».

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre du projet FNS intitulé *Les formations hybrides* (PP001-108351). Il fait suite à un premier article (cf. Rossari & Cojocariu, 2007). Je remercie Marie-José Béguelin et Gilles Corminboeuf pour leurs remarques très pertinentes.

Van der Auwera (1986) analyse ces constructions comme la conjonction de deux actes et considère le premier comme véhiculant un vrai impératif, même dans le cas de (2). La condition intervient en tant qu'antécédent *in absentia* de la proposition sous-jacente à l'assertion. Un énoncé comme (2) serait analysé dans ce cadre comme équivalent à :

- (3) Avancel [Si tu avances] je te casse la figure.

L'interprétation négative de l'impératif est conçue ainsi :

To see how a negative interpretation of IaDs [pseudo-imperatives with a conjunction] comes about, van der Auwera consults the following reasoning pattern:

- (i) It holds that $p \rightarrow q$.
 (ii) The hearer does not want that q .
 (iii) Hence the hearer should not bring about p .

According to van der Auwera, this inference scheme based on q 's desirability is so obvious that the speaker must intend the hearer to think that the speaker does not want the hearer to perform p so that the whole directive is turned from $\text{Dir}(p)$ to $\text{Dir}(\neg p)$. Hence the negative interpretation of IaDs. (cité par Franke, 2005a: 11)

Dancygier (1998: 11) mentionne que «these constructions have repeatedly been claimed to be (at least partly) derived from conditionals or to be conditionals in disguise (e. g. Lawler, 1975; Bolinger, 1977; Lakoff, 1972; Fraser, 1969, 1971)». Anscombe (1984) décrit la construction impératif + *et* + assertion comme une conjonction logique ($p \wedge q$), mais lui donne une valeur sémantico-pragmatique qui est «grosso modo» (sic!) celle d'une conditionnelle. De Cornulier (1985), de son côté, refuse l'équivalence sémantique entre ces constructions et une structure conditionnelle en *si*, mais les associe à un cadre hypothétique qui fixe l'action dénotée par l'impératif et sa conséquence.

A la différence des études mentionnées, au lieu de voir le lien implicatif comme mettant en relation une protase avec une apodose, nous y voyons une relation entre un antécédent et une conséquence non réalisée. Le segment droit de ces constructions correspond à une forme de subordonnée signalant la finalité. Il est paraphrasable au moyen du subordonnant *pour que*.

- (4) Ecris-moi pour que je t'envoie le programme.

Ainsi, nous maintenons l'idée qu'il existe bien une relation implicative entre les deux segments, mais celle-ci est de nature finale et non de nature conditionnelle. Ces constructions sont composées d'un impératif authentique (muni de sa force illocutoire) suivi d'une conséquence – d'où la relation implicative, mais cette conséquence est non réalisée, sa réalisation dépend de la réalisation de l'action requise par l'impératif. Le caractère non réalisé de la conséquence lui donne une sémantique comparable à celle d'une subordonnée finale, introduite par *pour que*. Les constructions telles que (2) seront également associées à une subordonnée finale, la différence résidant dans le fait que la réalisation de l'impératif déclenche nécessairement la conséquence exprimée par la finale. Elles seront associées à la paraphrase suivante :

- (5) Il suffit que tu avances pour que je te casse la figure.

2. Les analyses non fondées sur une structure conditionnelle

Notre façon d'envisager la relation entre l'impératif et l'assertion rejoint celle de Franke (2005b), qui traite les structures impératif + *and* + assertion uniformément comme des résultatives (*result statements*).

The only thing that matters for a positive interpretation of «A and P» is that it influences the hearer to perform a. A statement [a]p will influence the hearer to perform a if p can be construed, not only as a desirable logical consequence, but as a desirable result of a. Thus, «A and P» will be an argument to perform a just in case the content-level discourse relations result (a, p) and desirable (p) can be inferred. On top of that it is natural to assume that the speaker used «A and P» as an inducement, which could be captured in the further ascription of an intentional-level discourse relation Motivation (a, p) (Mann and Thompson, 1987). [...] Negative readings can be accounted for in a similar fashion. We get a negative reading for «A and P» just in case the proposition p is interpretable as something to be avoided by forbearance from a. This is again sufficiently captured by the contentlevel relations result (a, p) and undesirable (p). [...] Finally, neutral readings of «A and P» are exactly those where p is neither construable as desirable, nor undesirable. Needless to say, that in this case we cannot say that an im-

perative is given. The discourse relation result (a, p) alone suffices to reflect the intuitive meaning. (Franke, 2005b: 4)

Toutefois, l'analyse de Franke fait appel au caractère désirable de ce qui est évoqué dans l'assertion, ce qui fait intervenir un paramètre purement pragmatique dans l'analyse.

D'autres analyses refusent également de voir dans l'impératif de ces structures la protase d'une conditionnelle. Selon Clark (1993), ces impératifs sont de «vrais» impératifs. Mais le rapport avec l'assertion qui suit n'est pas vu de la même manière. Pour Clark, l'assertion qui suit a pour vocation de faire augmenter la pertinence de l'impératif. Elle aurait donc une fonction essentiellement justificative. Pour différencier les constructions dans lesquelles l'impératif est censé être réalisé de celles dans lesquelles sa réalisation n'est pas souhaitable, il utilise également la notion de désirabilité mais pour qualifier cette fois l'impératif. Cela lui permet de distinguer la séquence (1) de la séquence (2) dont la valeur pragmatique est opposée. Dans le premier cas le locuteur enjoint le destinataire à réaliser l'action requise au moyen de l'impératif, dans le second il l'enjoint à ne pas réaliser cette action.

Comme Clark, nous considérons l'impératif comme étant pourvu de sa force illocutoire, mais nous n'avons pas besoin d'attribuer à l'assertion ou à l'impératif un caractère désirable ou non pour différencier une séquence comme *Aide-toi, le ciel t'aidera* d'une séquence comme *Avance et je te casse la figure*. Nous montrerons que ce qui varie, c'est le rapport entre l'antécédent et le conséquent.

3. Les défauts de l'interprétation conditionnelle

L'interprétation fondée sur une structure conditionnelle sous-jacente à l'emploi de l'impératif se heurte au fait que les énoncés à l'impératif ne peuvent pas être repris en tant que protase d'une conditionnelle.

- (6) Aide-toi, le ciel t'aidera.
 (7) Aide-toi > Si tu t'aides, le ciel t'aidera.

En effet, une proforme comme *dans ce cas* qui reprend anaphoriquement une protase n'est pas utilisable à la suite d'un impératif.

- (8) *Aide-toi! Dans ce cas, le ciel t'aidera?

Ce type de protase peut en revanche être utilisé à la suite d'une question ou d'une assertion.

- (9) Est-il vrai que Gordon Ramsay va implanter son émission Hell's kitchen en France? Dans ce cas en fait je serais vraiment très heureuse parce que cela fait un an que je travaille pour lui et sur mon CV ce serait pas mal!
 (www.tournemain.com/restaurants/?chef=gordon-ramsay)
- (10) S'il est vrai que Gordon Ramsay va implanter son émission Hell's kitchen en France, je serais vraiment très heureuse parce que cela fait un an que je travaille pour lui et sur mon CV ce serait pas mal!
- (11) Vous utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte (bien entendu en payant encore les licences). Dans ce cas, il vous faut espérer que la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde. (Internet)
- (12) Si vous utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte (bien entendu en payant encore les licences), il vous faut espérer que la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

Le contraste avec le même type de contenu à l'impératif est net.

- (13) *Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte! Dans ce cas, la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

La deuxième difficulté que pose l'analyse postulant le recours à une conditionnelle est le statut sémantico-syntaxique du premier segment. L'analyse conditionnelle, en associant d'une façon ou d'une autre la protase au premier segment de la séquence, stipule un lien de dépendance du premier segment au second. Or, il est impossible d'envisager la réalisation syntaxique d'une telle relation avec un impératif. Un impératif ne peut pas dépendre syntaxiquement d'un autre segment.

- 2 Relevons que *alors* peut être employé *Aide-toi! Alors le ciel t'aidera*. Toutefois, la lecture temporelle paraît prévaloir dans ce contexte: *alors* pourrait figurer dans une position privilégiant l'accès à cette lecture: *Aide toi! Le ciel pourra alors t'aider*.

- (14) *Le ciel t'aidera, parce que aide-toi!
 (15) *Comme aide-toi, le ciel t'aidera.

En revanche, un impératif peut servir de support pour introduire une subordonnée:

- (16) Aide-toi pour que le ciel t'aide/ Aide-le, parce qu'il t'a aidée

S'il y a un possible rapport de l'ordre de la subordination, il concerne le second segment. Accompagné de la conjonction *et*, le second segment peut plus difficilement être précédé d'un signe de ponctuation fort et constituer ainsi une phrase indépendante.

- (17) Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte! ??Et la version que vous utilisez sera capable de relire votre sauvegarde.

La construction avec une subordonnée finale permet de maintenir le même rapport entre le premier et le second segment, le second étant subordonné au premier.

- (18) Utilisez toujours Microsoft Word comme traitement de texte, pour que la version que vous utilisez soit capable de relire votre sauvegarde.

Il est donc difficile de supposer que la construction impératif + assertion soit rattachable à une structure conditionnelle dans la mesure où d'une part, la proposition sous-jacente à l'impératif ne peut pas être accommodée en tant que protase d'une phrase conditionnelle et que d'autre part, le rapport de dépendance que la conditionnelle engendre semble être l'inverse de celui en cause dans la construction paratactique.

4. Les indices de l'interprétation de l'assertion en tant qu'avatar de subordonnée finale

4.1 La prise en compte des deux interprétations

On a vu que les constructions paratactiques bipartites sont passibles de deux interprétations selon que l'on envisage une configuration comme (19) ou (20):

- (19) Aide-toi et le ciel t'aidera
 (20) Avance et je te casse la figure

Dans le cas de (20), l'impératif semble dénué de sa force illocutoire. Cette différence interprétative est relayée par une différence formelle. La conjonction *et* est facultative dans le cas (19) alors qu'elle est plus attendue dans le cas (20).

- (21) Aide-toi, le ciel t'aidera
 (22) Avance, je te casse la figure

La mise en relation de ces structures avec des subordonnées finales permet de mettre en relief une différence de rapport entre les deux segments, différence qui conduit à la perception de l'impératif comme pourvu ou non de sa force illocutoire. Lorsque la présence de *et* est souhaitable, le premier segment de la subordonnée finale doit comprendre une formule signalant qu'il s'agit d'une condition suffisante.

- (23) Il suffit que tu avances pour que je te casse la figure.
 (24) *Avance pour que je te casse la figure.

Le recours à *il suffit que* explicite le fait que la réalisation du premier état de choses provoquera *ipso facto* celle du second. Si le rapport entre la cause et son conséquent potentiel est neutre de ce point de vue, la présence du *et* est facultative et la paraphrase avec *il suffit que* n'est pas la seule possible.

- (25) Aide-toi pour que le ciel t'aide.
 (26) Il suffit que tu t'aides pour que le ciel t'aide.

C'est de cet enchaînement causal particulier que découle le fait que l'impératif paraît dénué de sa force illocutoire ou non désirable. Mais il ne s'agit pas d'une qualité intrinsèque à l'impératif ou à la structure dans son ensemble. Il s'agit de la façon dont l'énoncé global est perçu par le destinataire, à savoir le fait qu'il estime ne pas avoir intérêt à exécuter l'ordre donné. La réalisation du second état de choses n'étant pas désirable du point de vue du destinataire, l'action requise par l'impératif n'a pas avantage à être exécutée. On rejoint ici l'analyse de Franke (2005b), de Clark (1993) ou de van der Auwera (1986).

Il n'est donc pas nécessaire de faire appel à la valeur pragmatique de l'impératif ou de la construction dans son ensemble pour distinguer les deux configurations. Le fait que les impératifs soient interprétés comme munis ou non de leur force illocutoire, ou apparaissant comme des menaces, des désirs sincères ou de façon neutre, ne joue aucun rôle dans l'analyse. Ce qui joue un rôle, c'est uniquement le rapport entre l'action dont il est question dans le premier segment et sa conséquence à venir exprimée dans le second segment, rapport que nous pouvons qualifier de conséquence «automatique» quand le pendant à subordonnée finale du premier segment comprend *il suffit que*.

4.2 *Le parallélisme entre les constructions subordonnantes et les constructions paratactiques*

Plusieurs points communs peuvent être relevés entre nos constructions et celles exhibant une subordination finale.

Premièrement, les subordonnées finales supportent une forme d'asyndète. Les deux membres peuvent être mis côte à côte sans l'emploi du subordonnant *pour que*.

- (27) Parle-lui, pour qu'il comprenne.
- (28) Parle-lui! Qu'il comprenne!
- (29) Je lui ai parlé pour qu'il comprenne.
- (30) Je lui ai parlé. Qu'il comprenne!

Nos constructions diffèrent des configurations (27)-(30) par le mode indicatif du segment droit. Mais dans les deux cas, l'état de choses relatif à ce

segment est non réalisé. Avec le subjonctif, il prend une valeur optative et avec l'indicatif futur ou présent, une valeur prospective.

- (31) Parle-lui! Il comprendra.
- (32) Avance et je te casse la figure!

La différence entre le futur et le présent dans le deuxième segment peut refléter la différence de rapport que nous avons vu entre l'action requise et son conséquent. Dans la version au présent, il s'agit préférentiellement d'une relation de l'ordre de la conséquence automatique.

- (33) ? Avance et je te casserai la figure!

Un deuxième parallélisme peut être établi entre la présence facultative de la conjonction finale au mode subjonctif et celle facultative de *et* au mode indicatif.

- (34) Parle-lui! Il comprendra.
- (35) Parle-lui et il comprendra.
- (36) Parle-lui! Qu'il comprenne!
- (37) Parle-lui, pour qu'il comprenne!

Tout comme *et, pour que* peut être utilisé optionnellement quand la relation n'est pas de l'ordre de la conséquence automatique. La relation de conséquence automatique en revanche ne peut se passer de la conjonction finale *pour que*. La version asyndétique de (23) est agrammaticale:

- (38) *Il suffit que tu avances! Que je te casse la figure!

Un parallélisme peut donc être établi entre la présence de la conjonction finale et celle de *et* quand le rapport entre le premier et le second segment est de l'ordre de la conséquence automatique. La présence souhaitée de la conjonction *et* peut alors s'expliquer par le fait qu'il prend le relais de la conjonction finale dans les configurations à l'indicatif en assurant un lien fort entre antécédent et conséquent.

4.3 La construction paratactique comme variante de la subordonnée finale

Etant donné ces similitudes, la conjonction *et* dans ces structures peut être considérée comme une variante d'une conjonction subordonnante comme *pour que*. Elle instaure le même type de rapport entre les deux segments et sa présence est conditionnée par les mêmes traits que ceux qui conditionnent la présence de *pour que*. On peut alors faire l'hypothèse qu'il y aurait deux versions de la construction avec un conséquent non réalisé, l'une au subjonctif avec la présence possible de *pour que* et l'autre à l'indicatif (présent ou futur) avec la présence possible de *et* – selon le type de rapport entre antécédent et conséquent.

Notre hypothèse trouve un écho dans les remarques qu'Allaire (1996) fait au sujet de la syntaxe «litigieuse» (sic!) de constructions comme *Qu'il vienne et on l'écoute*. Allaire met en évidence une série d'isomorphismes entre cette dernière construction et des structures comme *Vient-il (viendrait-il) qu'on l'écoute (qu'on l'écouterait)*; *Venez et on vous écouterà*. Cette parenté lui permet de considérer *et* et *que* comme des variantes: «Renoncer en tout cas à parler d'un *et* coordonnant et d'un *que* subordonnant permettrait à coup sûr d'y voir plus clair dans les phrases 'litigieuses' du français: on comprendrait mieux ainsi que dans certaines constructions *et* puisse devenir la variante d'un *que* (ou *que* la variante d'un *et*)» (Allaire 1996: 22).

4.4 Le parallélisme avec des constructions au subjonctif

Les constructions du type *Qu'il vienne et on l'écoute* dont parle Allaire présentent plusieurs points communs avec les nôtres. Les deux permettent d'attacher le second segment au premier au moyen d'une conjonction finale.

- (39) Qu'il épouse une femme qui lui plaît, il sera heureux. (exemple adapté à partir de Lalair, 1998: 277)
- (40) Qu'il épouse une femme qui lui plaît pour qu'il soit heureux.
- (41) Qu'il fasse de son mieux et il n'aura pas de regrets.
- (42) Qu'il fasse de son mieux pour qu'il n'ait pas de regrets.

La forme subjonctive, tout comme la forme impérative, ne peut pas être reprise naturellement par la proforme *dans ce cas*.

- (43) ? Qu'il épouse une femme qui lui plaît, dans ce cas il sera heureux.
- (44) ? Qu'il fasse de son mieux, dans ce cas il n'aura pas de regrets.

Avec les formes optatives, la présence de la conjonction *et* est conditionnée par le même type de rapport qu'avec les formes à l'impératif. Quand la séquence permet les deux interprétations, l'emploi de *et* est facultatif.

- (45) Qu'il parte, on aura la paix.
- (46) Qu'il parte et on aura la paix.
- (47) Qu'il parte pour qu'on ait la paix.
- (48) Il suffit qu'il parte pour qu'on ait la paix.

En revanche, si la séquence nécessite une interprétation de l'ordre de la conséquence automatique, l'emploi de *et* rend l'enchaînement plus naturel:

- (49) Qu'il fasse un seul pas, et je le cogne.
- (50) Qu'il fasse un seul pas, je le cogne.
- (51) *Qu'il fasse un seul pas pour que je le cogne.
- (52) Il suffit qu'il fasse un seul pas pour que je le cogne.

Le parallélisme qu'Allaire envisage entre *que* et *et* dans les constructions avec une forme au subjonctif dans le premier segment semble donc pouvoir également être exploité dans les structures avec impératif + assertion.

4.5 Avantages de l'analyse fondée sur le rapport entre antécédent et conséquent

L'analyse de Clark – qui traite l'impératif comme un vrai impératif – ne fait pas l'économie de la valeur pragmatique à imputer à ce dernier. La description des impératifs du type neutre met particulièrement bien en relief les difficultés que pose le fait d'intégrer la valeur désirable ou non désirable de l'impératif à l'analyse. Nous traduisons son exemple:

- (53) Ouvre *The Guardian* et tu trouveras trois fautes par page.

Pour maintenir son analyse – fondée sur le rapport entre la valeur interprétative de l'impératif et la fonction de l'assertion qui suit – Clark doit envisager des scénarios complexes du type «tu peux avoir envie d'ouvrir *The Guardian* et tu trouveras trois fautes par page si tu le fais».

Notre analyse se passe de ce détour. L'énoncé reçoit une interprétation conforme à celle d'une structure subordonnée finale évoquant une relation de l'ordre de la conséquence automatique.

(54) Il suffit que tu ouvres *The Guardian* pour que tu trouves trois fautes par page.

Etant donné que la conséquence est non désirable pour le destinataire, l'action requise au moyen de l'impératif ne présente pas d'intérêt à être exécutée. C'est de là que vient l'impression selon laquelle l'impératif n'est pas pleinement pourvu de sa valeur illocutoire de demande de faire.

4.6 La prise en compte des défauts de l'analyse conditionnelle relevés par Clark

Enfin, nous reprenons un des défauts de l'analyse conditionnelle relevés par Clark. Elle ne rend pas compte du possible décalage qu'il peut y avoir entre certaines structures conditionnelles et leurs variantes avec des formes impératives, notamment dans le cas de l'usage d'un *si* «austlinien».

(55) Si tu manques le train, il y a une salle d'attente au quai 1.

(56) *Manque le train et il y a/aura une salle d'attente au quai 1.

Il est impossible de faire correspondre une subordonnée finale en *pour que* à cette construction conditionnelle.

(57) *Manque le train, pour qu'il y ait une salle d'attente au quai 1.

(58) *Il faut que tu manques le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai 1.

(59) *Tu dois manquer le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai 1.

(60) *Il suffit que tu manques le train pour qu'il y ait une salle d'attente au quai 1.

Le fait que ni la structure subordonnée en *pour que*, ni la structure avec impératif ne sont des variantes acceptables de la structure conditionnelle met en évidence un autre parallélisme entre les deux.

5. Remarques conclusives

Nous avons proposé une analyse des constructions avec impératif + assertion en tant que variantes de constructions subordonnées finales. Nous considérons que les premières sont les versions à l'indicatif des secondes ou les secondes des versions au subjonctif des premières. Ce parallélisme est fondé sur trois points clés: (i) le rapport entre antécédent et conséquent est le même dans les deux types de structures: l'antécédent peut enclencher le conséquent en tant que condition suffisante; (ii) la présence de la conjonction est conditionnée par les mêmes paramètres dans les deux structures: *et* et *pour que* répondent à des conditions d'emploi semblables: *et* est souhaité et *pour que* est nécessaire dans les configurations à conséquence automatique; (iii) le fait de considérer *et* comme une variante du subordonnant *que* est déjà préconisé pour les structures dont le premier membre est au subjonctif. Ces structures présentent des affinités avec les constructions à l'impératif (même type de rapport entre antécédent et conséquent et conditions d'emploi semblables pour la conjonction).

Références

- Allaire, S. (1996): «Y a-t-il un *et* coordonnant?», in C. Muller, C. (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*. Tübingen: Niemeyer, 15-23.
- Anscombre, J.-C. (1984): «La représentation de la notion de cause en langue», *Cahiers de Grammaire* 8, 5-53.
- van der Auwera, J. (1986): «Conditionals and speech acts», in E. C. Traugott, ter Meulen, A. J. S. Reilly & C. A. Ferguson (eds), *On Conditionals*. Cambridge: CUP, 197-214.
- Clark, B. (1993): «Relevance and 'Pseudo-Imperatives'», *Linguistics and Philosophy* 16, 79-121.
- de Cornulier, B. (1985): *Effets de sens*. Paris: Minuit.

- Dancygier, B. (1998): *Conditionals and Prediction*. Cambridge: CUP.
- Franke, M. (2005a): *Pseudo-imperatives*. MSc Thesis, University of Amsterdam, <http://www.ilc.uva.nl/Publications/ResearchReports/MoL-2005-04.text.pdf>.
- (2005b): «How and how not to employ discourse relations to account for pseudo-imperatives», in P. Dekker & M. Franke (eds), *Proceedings of the Fifteenth Amsterdam Colloquium*. ILLC/Department of Philosophy: University of Amsterdam, 83-89.
- Lalair, L. (1998): *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*. Berne: Peter Lang.
- Rossari, C. & Cojocariu, C. (2007): «Parataxe et coordination», in A. Rousseau (ed.), *La coordination*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 127-139.